



IFRS en bref

Décembre 2022



Cette Newsletter vous présente les derniers développements en matière de normes IFRS

Podcast KPMG : points d'attention pour la clôture 2022



KPMG a mis en ligne un podcast récapitulant les principaux points d'attention pour la clôture 2022, dont ceux liés aux impacts des enjeux climatiques et du contexte macroéconomique actuel.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Amendements IAS 1 : classement des dettes au bilan

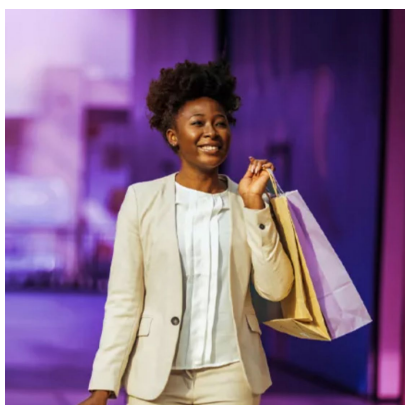
Ces amendements pourraient modifier le classement de certaines dettes en tant qu'éléments courants ou non courants et nécessiter de compléter

les informations en annexe.

[EN SAVOIR PLUS](#)



Mise à jour de notre manuel « Revenu – IFRS 15 handbook »



Cet ouvrage vous aidera à interpréter et appliquer la norme IFRS 15 à vos transactions liées au chiffre d'affaires dans un environnement économique en constante évolution.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Amendement IASB envisagé : Impôt minimum mondial

L'IASB a débattu pour savoir si cet impôt complémentaire entrerait dans le champ d'application de la norme IAS 12 et de la comptabilisation des impôts différés qui s'y rattacheraient. Il a décidé du principe de la publication d'un amendement restreint à IAS 12. L'exposé sondage est attendu pour janvier 2023.



[EN SAVOIR PLUS](#)

Assurance : téléchargez notre nouveau guide !



KPMG a publié un supplément à ses guides annuels d'élaboration des états financiers IFRS : « IFRS 17 and IFRS 9 pre-transition disclosures ».

Il inclut des exemples d'états financiers pré-IFRS 17.

[EN SAVOIR PLUS](#)

Fréquence banque : Se préparer à la clôture 2022

Dans cette matinale, Radio KPMG explore les sujets comptables bancaires liés à l'arrêté des comptes.

[EN SAVOIR PLUS](#)



KPMG vous accompagne

Les ressources de KPMG International



[Consulter](#)

Consultez nos autres publications « On en parle »




[L'actualité réglementaire des sociétés cotées](#)



[L'actualité comptable des sociétés françaises](#)

Radio KPMG

 [Rendez-vous sur
notre page dédiée](#)

 [Téléchargez
notre application](#)

Contact Accounting Advisory

pour toute consultation technique notre équipe est à votre disposition

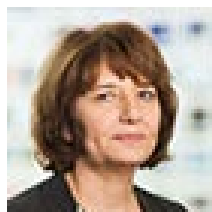
 [Contacter](#)

L'équipe de rédaction



Emmanuel Paret

Associé KPMG,
Responsable de la doctrine comptable



Edith Schwager

Director KPMG,
Doctrine comptable



Cristina Sandulachi

Senior manager KPMG,
Doctrine comptable



kpmg.fr



Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG*, agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Pour plus d'informations, consultez notre [Déclaration de confidentialité générale](#).

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits en cliquant sur le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos abonnements et vos préférences de communication, merci de [cliquer ici](#).

Pour un désabonnement total des communications marketing de KPMG, merci de [cliquer ici](#).

«KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, KPMG ADVISORY, KPMG ESC & GS, KPMG GCMS, ainsi que leurs filiales.*

© 2022 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.